

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-SEPTIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
48^e séance
tenue le
lundi 7 décembre 1992
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 48^e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR . ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR . ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE DE L'ANGOLA (suite)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

a) UNIVERSITE DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION ET ASSISTANCE INTERNATIONALES EN VUE D'ATTENUER LES CONSEQUENCES DE LA GUERRE EN CROATIE ET DE FACILITER LA RECONSTRUCTION (suite)

AVIS CONCERNANT LE PARRAINAGE DES PROJETS DE RESOLUTION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.48
17 décembre 1992
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Le PRESIDENT rappelle que, étant donné que le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale a été chargé d'examiner la complémentarité des points de l'ordre du jour, la Commission avait d'abord décidé de mettre entre crochets les parties des projets de résolution qui pourraient avoir trait à son ordre du jour des sessions ultérieures. Mais comme le Groupe de travail n'a pas encore résolu la question, la Commission n'a d'autre possibilité que de supprimer tous les crochets de façon à pouvoir poursuivre ses travaux.

2. M. MARTIN (Royaume-Uni) déplore cette décision. Il indique que sa délégation ne s'opposera pas à l'adoption des projets de résolution, mais qu'elle se réserve le droit de les réexaminer avant leur adoption en plénière et de rouvrir le débat sur la question de la biennalisation.

3. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) indique que les résolutions dont la Commission est saisie n'ont pas d'incidences sur le budget-programme.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/C.2/47/L.34 et L.66)

Projet de résolution sur les incidences de l'application de nouveaux critères d'identification des pays les moins avancés A/C.2/47/L.34 et L.66)

4. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, présente le projet de résolution A/C.2/47/L.66, qui est le résultat des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/47/L.34.

5. M. SHINODA (Japon) indique qu'à la quatrième ligne du paragraphe 5 du dispositif, il faut remplacer les mots " et du fait" par les mots "et noté".

6. Le projet de résolution A/C.2/47/L.66, tel que modifié oralement, est adopté.

7. Le projet de résolution A/C.2/47/L.34 est retiré.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/C.2/47/L.24, L.32, L.33, L.68 et L.69)

Projet de résolution A/C.2/47/L.24 : Code international de conduite pour le transfert de technologie

8. Le PRESIDENT présente le projet de résolution.

/...

9. M. MARTIN (Royaume-Uni) indique que sa délégation préférerait que la question soit examinée tous les deux ans à partir de la quarante-neuvième session. Elle souhaiterait discuter du projet de résolution avant que la plénière en soit saisie.

10. Le projet de résolution A/C.2/47/L.24 est adopté.

Projet de résolution sur les produits de base (A/C.2/47/L.32 et L.69)

11. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, présente le projet de résolution A/C.2/47/L.69, qui est le résultat des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/47/L.32.

12. M. HURLEY (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que les mots "et l'esprit", à la troisième ligne du paragraphe 3, doivent être supprimés.

13. Le projet de résolution A/C.2/47/L.69, tel que modifié oralement, est adopté.

14. Le projet de résolution A/C.2/47/L.32 est retiré.

Projet de résolution sur les mesures spécifiques en faveur des pays en développement insulaires (A/C.2/47/L.33 et L.68)

15. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, présente le projet de résolution A/C.2/47/L.68, qui est le résultat des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/47/L.33

16. Le projet de résolution A/C.2/47/L.68 est adopté.

17. M. RIMON (Finlande), parlant au nom des pays nordiques, indique que ces pays, même s'ils se sont associés au consensus sur le projet de résolution, estiment que l'insularité n'est qu'une catégorie géographique qui ne confère aucune spécificité en ce qui concerne l'assistance au développement et les autres mesures de soutien. Toutefois, il est vrai que beaucoup de pays insulaires sont peu développés et ont besoin d'une assistance au développement spécifique. C'est pourquoi les pays nordiques fournissent une assistance à ceux des pays en développement qui sont classés parmi les moins avancés.

18. M. DUGAN (Etats-Unis d'Amérique) et M. MARTIN (Royaume-Uni), ce dernier parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, s'associent au point de vue exprimé par la Finlande.

19. Le projet de résolution A/C.2/47/L.33 est retiré.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de décision A/C.2/47/L.56 : Application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale sur le Sommet mondial sur les enfants

20. Le PRESIDENT présente le projet de décision.

/...

21. Le projet de décision A/C.2/47/L.56 est adopté.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite) (A/C.2/47/L.28/Rev.1, L.36/Rev.1, L.37/Rev.1, L.48/Rev.1 et L.49/Rev.1)

Projet de résolution A/C.2/47/L.28/Rev.1 : Assistance au Bénin, à la République centrafricaine et à Madagascar

22. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, rendant compte du résultat des consultations officieuses, recommande que le projet de résolution soit adopté sans être mis au voix.

23. M. BAIYOU (Bénin) appelle l'attention sur plusieurs modifications rédactionnelles mineures à apporter aux versions française et anglaise du texte.

24. Le projet de résolution A/C.2/47/L.28/Rev.1, tel que modifié oralement, est adopté.

Projet de résolution A/C.2/47/L.36/Rev.1 : Assistance d'urgence pour des secours humanitaires et le relèvement économique et social de la Somalie

25. Le PRESIDENT indique que le Bénin, le Myanmar et le Soudan se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

26. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, rendant compte du résultat des consultations officieuses, recommande que le projet de résolution soit adopté sans être mis au voix.

27. M. BIAOU (Bénin) indique que, comme Maurice a parrainé le projet de résolution au nom des Etats africains, il n'est pas nécessaire d'annoncer le parrainage de chacun de ces Etats séparément.

28. Le projet de résolution A/C.2/47/L.36/Rev.1 est adopté.

Projet de résolution A/C.2/47/L.37/Rev.1 : Assistance économique à Vanuatu

29. Le PRESIDENT annonce que Brunéi Darussalam, Cuba, le Kenya, la Roumanie, la Thaïlande et la Zambie se sont joints aux auteurs du texte.

30. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, rendant compte du résultat des consultations officieuses, recommande que le projet de résolution soit adopté sans être mis au voix.

31. M. LINARES PALOU (Espagne) signale que le titre du projet de résolution manque dans la version espagnole.

32. Le projet de résolution A/C.2/47/L.37/Rev.1 est adopté.

/...

33. M. BENN (Vanuatu) remercie les auteurs de l'appui qu'ils ont donné à son pays.

Projet de résolution A/C.2/47/L.48/Rev.1 : Assistance d'urgence au Soudan

34. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, rendant compte du résultat des consultations officielles, recommande que le projet de résolution soit adopté sans être mis au voix. Elle indique que l'Ethiopie et la Tanzanie se sont jointes aux auteurs du texte et fait observer qu'à la première ligne du paragraphe 4, il faut ajouter les mots "continuer à" après "internationale".

35. Le Projet de résolution A/C.2/47/L.48/Rev.1, tel que modifié oralement, est adopté.

36. M. MOHAMMAD (Soudan) remercie tous les membres de la Commission de leur appui.

Projet de résolution A/C.2/47/L.49/Rev.1 : Assistance spéciale aux Etats de première ligne

37. Le PRESIDENT annonce que le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Soudan et le Swaziland se sont joints aux auteurs du texte.

38. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, rendant compte du résultat des consultations officielles, recommande que le projet de résolution soit adopté sans être mis au voix.

39. Le projet de résolution A/C.2/47/L.49/Rev.1 est adopté.

40. M. MSENZEZI (Zimbabwe), parlant au nom des auteurs du texte, remercie la Commission de l'avoir adopté par consensus.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE DE L'ANGOLA (*suite*)

Projet de résolution A/C.2/47/L.17/Rev.1 : Assistance internationale pour le redressement économique de l'Angola

41. Le PRESIDENT annonce que l'Espagne s'est jointe aux auteurs du texte.

42. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, rendant compte du résultat des consultations officielles, recommande que le projet de résolution soit adopté sans être mis au voix.

43. Le projet de résolution A/C.2/47/L.17/Rev.1 est adopté.

44. M. Da CRUZ (Angola) remercie les auteurs du texte et les membres du Comité d'avoir adopté la résolution par consensus.

/...

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

a) UNIVERSITE DES NATIONS UNIES (suite)

Projet de résolution sur l'Université des Nations Unies (A/C.2/47/L.43 et L.65)

45. Le PRESIDENT annonce que la Zambie s'est jointe aux auteurs du projet de résolution.

46. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, présente le projet de résolution A/C.2/47/L.65, qui est le résultat des consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/47/L.43, et recommande qu'il soit adopté sans vote.

47. Le projet de résolution A/C.2/47/L.65 est adopté.

48. Le projet de résolution A/C.2/47/L.43 est retiré.

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION ET ASSISTANCE INTERNATIONALES EN VUE D'ATTENUER LES CONSEQUENCES DE LA GUERRE EN CROATIE ET DE FACILITER LA RECONSTRUCTION (suite)

Projet de résolution A/C.2/47/L.41/Rev.1 : Coopération et assistance internationales en vue d'atténuer les conséquences de la guerre en Croatie et de faciliter le relèvement de ce pays

49. La SECRETAIRE signale que c'est par erreur que les Etats-Unis figurent dans la liste des auteurs du texte.

50. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, rendant compte du résultat des consultations officielles, recommande que le projet de résolution soit adopté sans être mis au voix.

51. Le projet de résolution A/C.2/47/L.41/Rev.1, tel que modifié oralement, est adopté.

AVIS CONCERNANT LE PARRAINAGE DES PROJETS DE RESOLUTION

52. La SECRETAIRE annonce que les pays suivants se sont joints à la liste des auteurs du projet de résolution A/C.2/47/L.7/Rev.1, présenté au titre du point 78 e) de l'ordre du jour : Barbade, Bhoutan, Brésil, Côte d'Ivoire, Fidji, Ghana, Hongrie, Jamaïque, Kenya, Paraguay, République de Corée, Saint-Marin, Sierra Leone et Tadjikistan, et que le Mali s'est joint aux auteurs du projet de résolution A/C.2/47/L.60, présenté au titre du point 89 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 40.